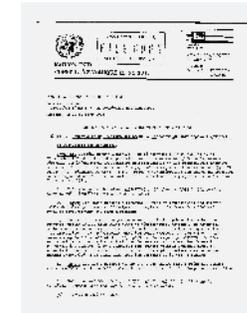
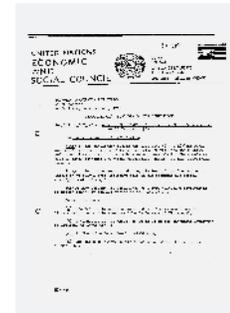
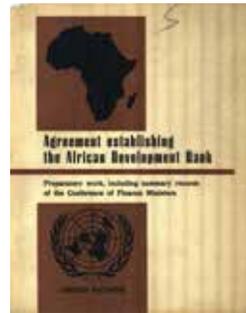


4 CALENDRIER DES DÉCISIONS IMPORTANTES, DES POLITIQUES ET DES CADRES RÉGIONAUX



1957

Par sa résolution 155 (XII), la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies demande au Conseil économique et social de créer une commission économique pour l'Afrique.

1961

Le bâtiment de la Maison de l'Afrique (Africa Hall) est officiellement inauguré et Sa Majesté impériale, au nom des peuples éthiopiens, en fait don à la CEA pour que cette dernière en fasse le siège de son secrétariat. C'est là que la Charte de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) est signée par les chefs d'État africains lors de l'inauguration de l'OUA en 1963.

1964

La Banque africaine de développement (BAD) est créée en application des résolutions 76 (V) et 96 (VI).

Le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique orientale et australe est créé à Lusaka lors de la première Conférence des planificateurs africains, convoquée fin 1964 par la résolution 104 (VI).

1969

La Conférence des ministres est créée par la résolution 188 (IX) en tant qu'organe délibérant suprême de la Commission ; elle est composée des ministres des États membres responsables de la planification du développement économique et social.

1975

Le Centre africain de formation et de recherche pour les femmes (ATRCW) est créé par la résolution 269 (XII) de la Conférence des ministres.

1958

Par sa résolution 671A (XXV) du 29 avril 1958, le Conseil économique et social crée la Commission économique pour l'Afrique et définit son mandat.

La CEA est officiellement inaugurée le 29 décembre 1958 à Addis-Abeba. Sa Majesté Hailé Sélassié, Empereur d'Éthiopie, le Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, et le premier Secrétaire exécutif de la CEA, Mekki Abbas, prennent la parole à la première session de la Commission, qui réunit tous ses membres.

1963

La CEA et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) entreprennent une étude sur le transport aérien en Afrique, qui aboutit à la tenue de la première Conférence africaine sur le transport aérien, organisée par la CEA en 1964.

Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord sont créés respectivement à Niamey et à Tanger (Maroc), par la résolution 64 (IV).

L'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) est créé par la résolution 58 (IV).

1965

Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale est créé à Kinshasa (aujourd'hui République démocratique du Congo) par la résolution 150 (VII).

1968

L'Association des banques centrales africaines est créée pour promouvoir l'intégration monétaire et financière en Afrique. Toutes les banques centrales africaines appartiennent à l'Association.

1972

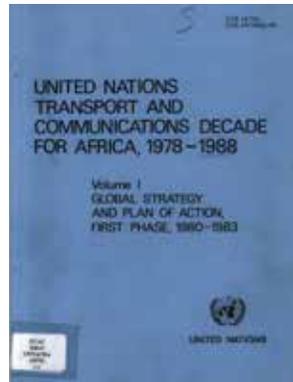
Création d'instituts régionaux de formation en matière de recherche démographique à Accra (Ghana) – Institut régional d'études démographiques (RIPS) – et à Yaoundé (Cameroun) – Institut de formation et de recherches démographiques (IFORD).

1977

Le Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique est approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA.

Le Centre régional de technologie pour l'Afrique, créé en 1977 et ayant son siège à Dakar, est chargé de mettre au point la formation des ressources humaines et de promouvoir le développement, l'adaptation, le transfert et l'application des technologies locales et étrangères en Afrique.

L'Assemblée générale proclame, dans sa résolution 32/160, la Décennie des transports et des communications en Afrique (DTCA), en appelant la communauté internationale à fournir une assistance technique et financière à l'Afrique pour mettre en œuvre du programme de la Décennie.



1979

La « Déclaration de Monrovia d'engagement des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA sur les principes directeurs et mesures d'autosuffisance nationale et collective en matière de développement économique et social pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international » est adoptée par les chefs d'État et de gouvernement africains à la seizième session ordinaire de la Conférence de l'OUA, tenue à Monrovia (Libéria).

1981

Le Système panafricain de documentation et d'information (PADIS) pour le développement économique et social est inauguré suite aux recommandations d'une mission conjointe de la CEA, de l'OUA et du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) en collaboration avec l'UNESCO, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le PNUD.

Création de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP).

Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) 1986-1990 est adopté.

1987

La position commune africaine sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique est adoptée ; la Déclaration d'Abuja sur le redressement économique et le développement à long terme en Afrique est proclamée par la Conférence internationale sur l'Afrique ; et le problème du redressement économique et du développement accéléré, est examiné à Abuja (Nigéria).

1990

La vingt-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA adopte la résolution 179 (XXV) invitant l'OUA, la CEA et la Banque africaine de développement (BAD) à coordonner et à mettre en commun les efforts et les ressources afin de créer un secrétariat commun.

Adoption de la Charte africaine de la participation populaire au développement.

1978

Des centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) sont créés à Niamey (Niger), Lusaka (Zambie), Gisenyi (Rwanda), Tanger (Maroc) et Yaoundé (Cameroun).

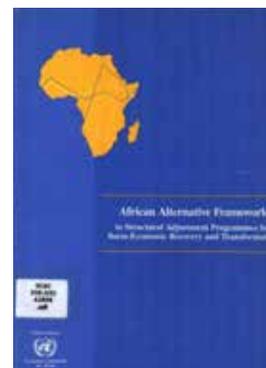
1980

Le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980-2000) est adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA adopte, lors de sa deuxième session extraordinaire, l'Acte final de Lagos chargeant le Secrétaire général de l'OUA, en coopération avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, de prendre toutes les mesures appropriées pour appliquer le Plan d'action de Lagos à ses différents stades.

1986

Le Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique est mis au point conjointement par la CEA et l'Organisation de l'unité africaine et adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains.



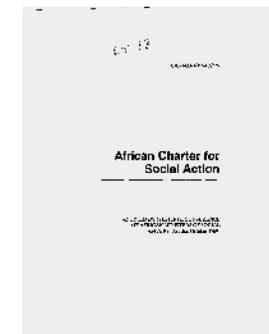
1988

La Déclaration de Khartoum : La Conférence internationale sur la dimension humaine du relèvement et du développement économique de l'Afrique, tenue à Khartoum (Soudan), adopte une approche axée sur l'être humain pour le relèvement et le développement socioéconomique en Afrique.

1989

La Charte africaine pour l'action sociale est adoptée par les ministres africains des affaires sociales.

Dans sa résolution 676 (XXIV), la Conférence des ministres adopte le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel (CARPAS).

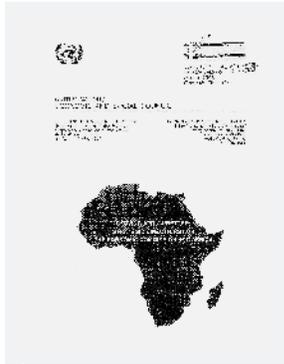




1991

La deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA II) 1991-2000 est proclamée.

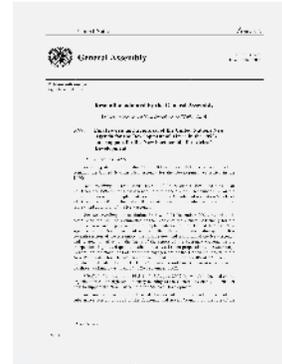
La deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique (DTCA II) 1991-2000 est proclamée.



1996

Mieux servir l'Afrique : les orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique (document cadre décrivant le processus de réforme et de renouvellement de la CEA) sont approuvées par la Commission à sa trente et unième session.

L'Initiative Société africaine à l'ère de l'information est lancée par la résolution 812 (XXXI) et adoptée par la Conférence des ministres de la CEA.



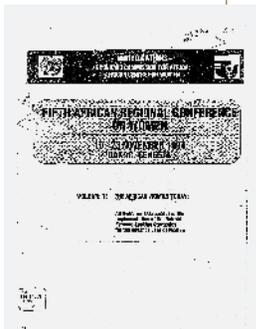
2001

Le NEPAD est officiellement adopté comme cadre de développement socioéconomique intégré pour l'Afrique par la trente-septième session ordinaire de la Conférence de l'OUA, tenue à Lusaka (Zambie) en juillet 2001.



2004

Les États membres de la CEA approuvent l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) lors de l'examen Beijing + 10 à Addis-Abeba en octobre 2004.



1994

Cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes (Conférence préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée à Beijing) tenue à Dakar (Sénégal) : Programme d'action africain : La position africaine commune pour la promotion de la femme est adoptée.

Par sa résolution 791 (XXIX), la Conférence des ministres de la CEA change le nom du Centre africain de formation et de recherche pour les femmes (ATRCW) en Centre africain pour la femme (CAF).

Le Traité instituant la Communauté économique africaine (communément appelé Traité d'Abuja) entre en vigueur.

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) lance le Programme d'action du Caire qui recommande à la communauté internationale un ensemble d'objectifs importants en matière de population et de développement.

1997

Le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement tient sa dix-huitième réunion à Addis-Abeba.

La résolution 826 (XXXII) sur la réforme du mécanisme intergouvernemental de la CEA est adoptée.

La résolution 827 (XXXII) sur la rationalisation et l'harmonisation des institutions parrainées par la CEA est adoptée.

1999

La décision sur la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique est adoptée par une conférence des ministres africains responsables de l'aviation civile à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) en novembre 1999 ; elle est approuvée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Commission économique pour l'Afrique en juillet 2000. La décision entre en vigueur le 12 août 2000.

2002

L'Acte constitutif de l'Union africaine est adopté par la trente-sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA à Lomé (Togo).

La Conférence des ministres approuve la proposition du Secrétaire exécutif de la CEA concernant le Pacte pour le relèvement de l'Afrique.

2003

L'Union africaine crée le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).



2006

La CEA entame, par l'intermédiaire de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de l'époque, un processus visant à créer le Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC) afin d'intégrer le changement climatique dans les politiques touchant les secteurs sensibles au climat, et mettant l'accent sur la sécurité alimentaire.

2009

La Vision africaine des mines est approuvée pour offrir une voie panafricaine particulière pour éliminer enfin l'ancien modèle de gestion des richesses minières de l'Afrique.

Le Dépôt institutionnel de la CEA est conçu pour fournir un mécanisme en ligne de collecte, de préservation et de diffusion sous forme numérique de tous les produits du savoir de la CEA.

2012

La déclaration et la décision d'établir une zone continentale de libre-échange sont annoncées lors de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba en janvier 2012.

2015

Le Centre africain des applications de la météorologie pour le développement (ACMAD) est désigné pour accueillir le Centre climatique régional (CCR) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour la région Afrique.

Appui à l'essor des groupes de réflexion africains – la CEA accueille le deuxième Sommet africain des groupes de réflexion.

2018

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est créée, étape importante dans la longue marche vers l'intégration économique africaine.

La trente et unième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine à Nouakchott, en Mauritanie, décide de transformer l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en Agence de développement de l'Union africaine, organe technique de l'Union africaine.

2005

Le premier Rapport d'examen mutuel de l'efficacité du développement, établi à l'initiative du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, produit conjointement par la CEA et l'OCDE, est lancé.

2008

La Conférence des ministres approuve la création du programme ClimDev-Afrique, Initiative climat pour le développement en Afrique, dont l'objectif est d'assurer l'intégration effective de l'information et des services climatiques dans la planification du développement et l'intégration des considérations climatiques dans les politiques et programmes visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Améliorer la participation de l'Afrique à la recherche et au développement mondiaux. La CEA lance « La science avec l'Afrique ».

2013

Le Centre africain de développement minier (CADM) est créé pour mettre en œuvre la Vision africaine des mines et son Plan d'action, en réponse à la nécessité d'avoir une organisation centrale et stratégique.

2016

La Conférence des ministres demande un outil pour faciliter l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement et pour suivre simultanément les résultats obtenus dans le cadre des deux instruments conduisant à l'élaboration de la boîte à outils pour la planification intégrée et la présentation de rapports.